



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Écoles de la deuxième chance et réinsertion des jeunes sans qualification

Question orale n° 224

Texte de la question

Mme Naïma Moutchou appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur la réforme du système de formation professionnelle dont l'un des principaux objectifs est de lutter contre le chômage de masse qui frappe une partie des Français les plus jeunes. La France compte plus de 1,3 million d'entre eux sans emploi et sans qualification, marginalisés et bien souvent dans des situations de grande précarité. L'exclusion d'un million de ces jeunes du marché du travail, au-delà des répercussions économiques, pose la question de la cohésion sociale. Un pays en bonne santé est un pays qui offre des perspectives et qui apporte du sens à sa jeunesse. Mme la ministre a annoncé vouloir mettre en œuvre un programme d'investissement orienté vers les compétences devant former, en cinq ans, un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et un million de jeunes éloignés du monde du travail. C'est un effort considérable et nécessaire qu'elle tient à saluer. Elle aimerait attirer son attention sur la place que pourraient occuper les écoles de la deuxième chance dans ce programme d'investissement. Ces écoles ont été créées pour les jeunes en situation de décrochage scolaire : en France, chaque année, ce sont 130 000 jeunes en moyenne qui quittent le système scolaire sans diplôme. Les écoles de la deuxième chance les accueillent sans qualification et sans diplôme de 18 à 25 ans, parfois même à partir de 16 ans, et les aident à construire un projet grâce à l'alternance de formations individuelles et collectives et de stages en entreprise. Elles permettent également de lutter contre le désœuvrement en redonnant aux jeunes leur place utile dans la société. Ces écoles ont prouvé leur efficacité, chiffres à l'appui, dans la réinsertion professionnelle et sociale. Ainsi, dans le Val-d'Oise, dont elle est élue, le dispositif des écoles de la deuxième chance se déploie grâce au travail initié, entre autres, par le maire de Bessancourt. 500 stagiaires et 100 élèves en situation de décrochage sont accueillis chaque année dans le Val-d'Oise. 70 % des stagiaires trouvent un emploi ou une formation diplômante à l'issue de leur parcours. Demain, deux nouveaux sites verront le jour, à Beaumont et à Ecoen, dans le cadre d'une plateforme du numérique. À Franconville, dans la 4ème circonscription du Val-d'Oise, le taux de chômage des 15-24 ans atteint 26,65 % d'après la dernière étude statistique menée par l'Insee (en 2014). L'idée d'implanter une école de la deuxième chance dans la ville de Franconville est des plus adaptée. Elle permettra d'offrir de nouvelles perspectives à ses jeunes, de rapprocher les stagiaires des sites et de profiter à l'économie locale par la mise en œuvre de formations aux métiers du bassin parrainées par les grandes enseignes de Franconville et de la 4ème circonscription du département. Aussi, elle souhaiterait savoir la place qu'elle entend accorder au dispositif des écoles de la deuxième chance et les moyens qui seront alloués à leur déploiement dans le Val d'Oise et plus particulièrement à Franconville.

Texte de la réponse

ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE

M. le président. La parole est à Mme Naïma Moutchou, pour exposer sa question, n° 224, relative aux écoles de la deuxième chance.

Mme Naïma Moutchou. Le Gouvernement a engagé une réforme en profondeur de la formation professionnelle et de l'apprentissage, dont l'un des principaux objectifs est de lutter contre le chômage de masse qui frappe une

partie des Français les plus jeunes.

Plus de 1,3 million d'entre eux sont sans emploi et sans qualification : ils sont marginalisés et bien souvent dans des situations de grande précarité. L'exclusion de plus d'un million de jeunes du marché du travail, au-delà de ses répercussions économiques, pose la question de la cohésion sociale, car un pays en bonne santé est un pays qui offre des perspectives et du sens à sa jeunesse.

Le Gouvernement a annoncé un programme d'investissement orienté vers les compétences afin de former, en cinq ans, un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et un million de jeunes éloignés du monde du travail. C'est un effort considérable et nécessaire que je tiens à saluer.

J'appelle votre attention sur la place que pourraient occuper les écoles de la deuxième chance dans ce programme d'investissement. Ces écoles ont été créées pour les jeunes en situation de décrochage scolaire. En France, chaque année, 130 000 jeunes en moyenne quittent le système scolaire sans diplôme. Les écoles de la deuxième chance les accueillent, sans exiger ni qualification ni diplôme, de 18 à 25 ans, parfois même à partir de 16 ans, et les aident à construire un projet grâce à l'alternance de formations individuelles et collectives et de stages en entreprise. Elles permettent également de lutter contre le désœuvrement en redonnant aux jeunes une place, une utilité dans la société.

Ces écoles ont prouvé leur efficacité, chiffres à l'appui, dans la réinsertion professionnelle et sociale. Ainsi, dans le Val-d'Oise – département où je suis élue –, où le dispositif des écoles de la deuxième chance a été déployé, entre autres grâce au travail de Jean-Christophe Poulet, maire de Bessancourt, 500 stagiaires et 100 élèves en situation de décrochage sont accueillis chaque année, et 70 % des stagiaires trouvent un emploi ou une situation diplômante à l'issue de leur parcours. Demain, deux sites verront le jour, à Beaumont et à Écouen, dans le cadre d'une plate-forme du numérique.

À Franconville, dans la quatrième circonscription du Val-d'Oise, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans atteint 26,65 %, d'après la dernière étude menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'INSEE. L'idée d'implanter une école de la deuxième chance dans cette ville est donc des plus pertinentes. Elle permettra d'offrir de nouvelles perspectives à ses jeunes, de rapprocher les stagiaires des sites. Elle profitera en outre à l'économie locale, par des formations adaptées aux métiers du bassin d'emploi, parrainées par les grandes enseignes présentes à Franconville et dans toute la circonscription.

Aussi souhaiterais-je savoir quelle place le Gouvernement entend accorder au dispositif des écoles de la deuxième chance, et quels moyens seront alloués à leur déploiement, en particulier à Franconville, dans le Val-d'Oise.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.* Madame la députée, le Gouvernement partage le constat que vous avez dressé : le taux de chômage des personnes qualifiées est de 6 %, tandis que celui des personnes non qualifiées s'élève de 18 %. Il y a de grandes disparités entre territoires, dont nous connaissons les raisons, parmi lesquelles figure le manque de formation. Vous avez cité le taux de chômage des jeunes à Franconville, qui est de 26,6 % : nous savons bien que, dans d'autres quartiers d'Île-de-France, les chiffres sont encore plus inquiétants.

Face à cela, le Gouvernement a choisi de pas limiter les politiques d'insertion à des emplois précaires de court terme – je le dis sans avoir l'intention de rouvrir le débat sur les emplois aidés. Notre but est l'emploi durable, lequel passe par la qualification. Pour cela, il faut de bons outils, mais il faut aussi des moyens. C'est pourquoi près de 15 milliards d'euros seront investis dans les compétences sur la durée du quinquennat, grâce au plan d'investissement dans les compétences.

Vous le savez, mais je tiens à le redire : c'est un plan sans précédent en termes d'accès à des formations

qualifiantes et certifiantes, notamment pour les jeunes. Nous devons agir ensemble pour atteindre notre objectif, qui est de former et d'accompagner, à l'horizon 2022, un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et un million de jeunes, notamment en situation de décrochage.

Vous avez interrogé le Gouvernement à propos des écoles de la deuxième chance. Vous avez raison : c'est l'une des solutions qu'il faut soutenir. La visite de Mme la ministre du travail, Muriel Pénicaud, en fin d'année dernière, dans l'une de ces écoles, n'a fait que confirmer cette conviction, qui doit nous rassembler. Vous avez évoqué avec fierté les deux nouveaux sites qui verront ainsi le jour dans le Val-d'Oise : c'est un exemple qu'il faut suivre.

Les écoles de la deuxième chance, réparties sur 124 sites et écoles, partout en France, accompagnent 15 000 jeunes vers l'emploi. Elles ont montré leur utilité : c'est pourquoi la contribution de l'État aux écoles de la deuxième chance a été reconduite en 2018. C'est aussi pourquoi le plan d'investissement dans les compétences soutiendra le développement de ces écoles, en lien avec les régions, pour offrir des solutions durables à nos jeunes.

Je ne me prononcerai pas sur le projet que vous avez évoqué, mais je ne doute pas, compte tenu de sa qualité et de votre engagement, qu'il puisse aboutir – en tout cas nous le souhaitons tous.

M. le président. La parole est à Mme Naïma Moutchou.

Mme Naïma Moutchou. Je vous remercie infiniment, monsieur le secrétaire d'État, pour cette réponse satisfaisante, qui représente un vrai signal envers les populations qui en ont le plus besoin.

Données clés

Auteur : [Mme Naïma Moutchou](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 224

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 mars 2018](#)

Réponse publiée le : 28 mars 2018, page 2134

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 mars 2018](#)